



Conseiller en prévention - Recyclage : Le Télétravail

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

6h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Cette formation continue vous permettra de faire une mise à jour des connaissances relatives à la législation et développement de connaissances plus approfondies sur des aspects spécifiques liés, par exemple, à l'actualité.

Pour ce recyclage, en particulier : reconnaître les risques psychosociaux et ergonomiques liés au télétravail et définir le rôle du Conseiller en prévention dans ce cadre.

Selon la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, chaque employeur a l'obligation de créer un Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail. Selon la loi, chaque employeur doit disposer d'au moins un conseiller en prévention. Tous les conseillers en prévention ont le droit et le devoir de suivre un recyclage chaque année pour rester informés des modifications dans la réglementation sur le bien-être au travail et des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine (art. II.1-22).



Conditions d'accès

Avoir suivi une formation de Conseiller en prévention (niveau I, II ou III) et être actif dans le domaine.

Programme

Le télétravail : quels risques, quelle prévention ?

Les tâches du Conseiller en prévention ne se sont pas simplifiées pendant la pandémie. Outre ses responsabilités habituelles, il doit non seulement être informé de toutes les mesures liées à la crise sanitaire mais également gérer les risques liés au télétravail qui s'est répandu.

Partie I

- aspects psychosociaux du télétravail

- rôle du Conseiller en prévention dans ce cadre

Partie II

- aspects ergonomique du télétravail

- rôle du Conseiller en prévention dans ce cadre





Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be

Conditions d' inscription

Par e-mail

Au près de Madame Bresmal: 082 21 35 89 natacha.bresmal@ifapme.be

